

COMITÉ DE LUTTE DES SERVICES PUBLICS

Après l'ouverture de « négociations » :

Où va-t-on ?

Assemblée générale
du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

Jeudi 11 février à 20h00

PALLADIUM

2016 commence entre mise en scène et réalité...

« Toutefois, étant donné [...] que l'objectif du Conseil d'Etat de diminuer de 5% les charges de fonctionnement, d'ici à 2018, est maintenu [...]. Cela implique, pour l'office [...], de devoir fonctionner avec un budget diminué de 1% par rapport au budget 2015. »

Ce passage est extrait d'une circulaire envoyée par un directeur d'un office du DIP fin janvier. Il a été transmis, à quelques variantes près, à de nombreux responsables de service y compris dans le secteur subventionné.

Et les négociations ? Et la *boîte à idées* ? De toute évidence, le Conseil d'Etat veut aller de l'avant et passer en force...

Objectif maintenu !

Alors qu'il nous demande des suggestions d'économies – parmi lesquelles il choisira celles qui lui conviennent – le Conseil d'Etat n'a pas renoncé à « *diminuer de 5% les charges de fonctionnement, d'ici à 2018* ». Et pour cause ! Il n'a pas renoncé, non plus, au cadeau fiscal d'un milliard par an qu'il prépare pour 2019 sous la forme de l'adaptation cantonale de la 3^{ème} réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises, la RIE III.

Le Conseil d'Etat n'a pas renoncé non plus à réduire les subventions aux institutions, HUG et services sociaux inclus : les baisses y sont déjà à l'œuvre. Certes, selon l'accord signé le personnel est prêt à renoncer à l'annuité 2016, mais uniquement si sont supprimées les coupes dans les subventions.

Sourd à la mobilisation du personnel, ce gouvernement – qui a réussi en décembre l'exploit de coaliser contre lui le parlement tout entier à l'exception d'une députée hors parti – lui, il fonce.

Avec la fausse bonne idée de *la boîte à idées*, il s'apprête à brandir quelques suggestions d'économie soigneusement choisies et estampillées « propositions du personnel », contournant ainsi la négociation avec les organisations syndicales, à laquelle il s'est pourtant engagé dans l'accord signé le 17 décembre.

Le **COMITE UNITAIRE DE LUTTE DES SERVICES PUBLICS** regroupe l'ensemble des syndicats et associations professionnelles des services publics : **SSP/VPOD** Syndicat des services publics, et pour le **Cartel Intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné** : **AGEEP** Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles ; **FAMCO** Fédération des associations des maîtres du Cycle d'Orientation ; **FAPCEGM-HEM** Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la Haute école de musique ; **SPG** Société pédagogique genevoise ; **SPJ** Syndicat de la police judiciaire ; **SIT** Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs ; **UFAC** Union des fonctionnaires de l'administration cantonale ; **UCESG** Union du corps enseignant secondaire genevois ; **UPCP** Union du personnel du corps de police.

COMITÉ DE LUTTE DES SERVICES PUBLICS

Notre mobilisation de novembre et décembre avait obligé le Conseil d'Etat à suspendre les mesures structurelles – 42 heures, non remplacement des départs, généralisation du temps (et salaire) partiel, facilitation des licenciements. Compte tenu du peu d'empressement qu'il semble mettre dans la recherche de nouvelles ressources, il est à craindre que c'est leur retour qu'il prépare !

De plus, un nouveau projet de budget étant à l'étude, il faut donc rester mobilisés afin de faire respecter l'accord de décembre. C'est pourquoi la mobilisation doit être forte.

Restons mobilisés !

La mobilisation prend actuellement la forme d'assemblées sur les lieux de travail, appelées à faire le point de la situation, à lister les besoins des services, à établir à l'attention du Conseil d'Etat des *cahiers de doléances*. Ces réunions doivent se multiplier et se généraliser.

De l'importance de l'assemblée générale du personnel

Mais, au-delà des rencontres dans les services, il est grand temps de se réunir en assemblée générale du personnel. Décidée par la dernière assemblée de grève de décembre, celle-ci aura lieu le 11 février pour :

- Faire le point de la situation après le 17 décembre.
- Elaborer les propositions à défendre devant le Conseil d'Etat.
- Décider ensemble des prochaines étapes de la mobilisation, tant durant la période de « négociations » qu'après le 21 mars.
- Commencer à préparer la campagne de votation contre la loi Personal Stop.

Pour rappel, nos revendications demeurent :

1. le maintien du temps de travail de 40 heures ;
2. la création des emplois nécessaires pour répondre aux besoins de la population (formation, prestation administrative, santé, sécurité, social) ;
3. l'engagement en fixe des employé-e-s occupant des fonctions pérennes dans des conditions de dumping salarial et social (auxiliaires, personnel « intérimaire », personnel placé dans le cadre de mesures chômage et/ou aide sociale) ;
4. le remplacement sans délais des postes laissés vacants par les départs dits « naturels » ;
5. le maintien de la protection contre le licenciement arbitraire.

Il n'en va pas seulement de notre avenir, mais de celui des prestations dues à la population et de celui de la société, et ce n'est pas peu !

Alors, toutes et tous le 11 février à l'assemblée du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné !

Le **COMITE UNITAIRE DE LUTTE DES SERVICES PUBLICS** regroupe l'ensemble des syndicats et associations professionnelles des services publics : **SSP/VPOD** Syndicat des services publics, et pour le **Cartel Intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné** : **AGEEP** Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles ; **FAMCO** Fédération des associations des maîtres du Cycle d'Orienteation ; **FAPCEGM-HEM** Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la Haute école de musique ; **SPG** Société pédagogique genevoise ; **SPJ** Syndicat de la police judiciaire ; **SIT** Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs ; **UFAC** Union des fonctionnaires de l'administration cantonale ; **UCESG** Union du corps enseignant secondaire genevois ; **UPCP** Union du personnel du corps de police.